



30 Chemin Fourcet  
64 230 LESCAR  
☎ : 05.59.33.94.98  
☎ : 05.59.33.70.91

[adour.termites@wanadoo.fr](mailto:adour.termites@wanadoo.fr)



Applicateur Autorisé  
**S. SENTRI TECH**  
Élimination des colonies de termites

*Traitement termites capricornes  
Nettoyage toiture  
Isolation thermique (combles)  
Assèchement des murs*



Mademoiselle MOUCHON  
Monsieur AUCHEDÉ  
2 place Corps franc Pommies  
65 500 VIC EN BIGORRE

Lescar, le 8 septembre 2008

**FACTURE N° 2008/09/621**

**Oblét**

**TRAITEMENT CURATIF CONTRE LES TERMITES**

**Observations**

Faire passer l'homme de l'art

**Adresse des travaux**

rue de la Castelle - 65 700 CASTEBON RIVIERE BASSE

**Dates des travaux**

Les 28 et 29 août et les 1, 2, 3, 4, 5 et 8 septembre 2008.

**Produits utilisés**

AX7 des Laboratoires SARPAP  
TERMIDOR des laboratoires DYRUP  
GEL CURATIF XILIX des laboratoires CECIL  
Produits certifiés C.T.B.-P+ et label Vert Excell.

**Garantie contractuelle**

L'efficacité de nos traitements est garantie contre le retour des insectes, à dater de la présente et pour une durée de :  
✓ 10 ans pour les parties de bois traitées,

**Assurance**

GENERALI ASSURANCE N°AH498887RC professionnelle biennale

**Montant de nos prestations**

TOTAL H.T.	6 726,30 €
Remise 8%	- 538,10 €
TOTAL COMMERCIAL H.T.	6 188,20 €
T.V.A. 5,5 %	340,35 €
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>6 528,55 €</b>
<i>A titre indicatif valeur en Francs</i>	<b>42 824,49 F</b>

En votre aimable règlement à réception pour la somme de 6 528,55 euros ttc (six mille cinq cent vingt huit euros et cinquante cinq centimes ttc)

Les applicateurs sont habilités à percevoir la totalité du montant de la facture en fin de chantier. Aucun escompte ne sera accordé même en cas de règlement anticipé de la totalité des échéances dues. Les intérêts de retard de paiement seront calculés sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de facture. Loi n°92-1442 du 31.12.92  
Nos prestations et marchandises sont payables à LESCAR. Toute contestation relative à la présente facture sera de convention expresse de la compétence du Tribunal de Commerce de PAU. Cette clause n'est susceptible d'aucune dérogation.

u

AP